

## **ARRETE n°21/2017**

### **Prescrivant l'enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols**

### **valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CUVRY**

**Le Maire,**

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-19 ;

**Vu** la loi n° 83-630 du 12 Juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement et le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et ses articles R.123-2 et suivants ;

**Vu** la délibération en date du 28 août 2015 prescrivant la révision du POS valant élaboration du PLU ;

**Vu** la délibération en date du 12 juillet 2017 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation ;

**Vu** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

**Vu** la décision en date du 27 octobre 2017 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg désignant M. Jacques PARMENTIER, ingénieur retraité, en qualité de Commissaire Enquêteur.

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Il sera procédé à une enquête publique sur le révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CUVRY, pour une durée de 36 jours, du 28 novembre 2017 au 02 janvier 2018.

### **ARTICLE 2**

M. Jacques PARMENTIER, ingénieur retraité, domicilié à Vantoux (57070), a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif.

### **ARTICLE 3**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés à la mairie de CUVRY pendant 36 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du mardi 28 septembre 2017 au mardi 02 janvier 2018 inclus.

Le dossier sera également disponible sur le site internet de la commune de CUVRY [www.cuvry.fr](http://www.cuvry.fr).

**Onglet : Urbanisme → Enquête Publique projet de PLU**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit :

- par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Cuvry, 12 rue des Écoles, 57420 CUVRY, à l'attention du Commissaire Enquêteur.
- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepubliqueplucuvry@gmail.com](mailto:enquetepubliqueplucuvry@gmail.com) , à l'attention du Commissaire Enquêteur.

#### **ARTICLE 4**

Le Commissaire Enquêteur recevra à la mairie :

- le mardi 28 novembre 2017, de 16h30 à 18h30 ;
- le mercredi 13 décembre 2017, de 9h00 à 12h00 ;
- le mardi 02 janvier 2018, de 16h30 à 18h30.

#### **ARTICLE 5**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de CUVRY le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

#### **ARTICLE 6**

Une copie du rapport du Commissaire Enquêteur sera adressée au Préfet du département de la Moselle et à la Présidente du Tribunal Administratif.

Le public pourra consulter ce rapport à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune, dans la rubrique "Urbanisme" → « Enquête Publique PLU ».

#### **ARTICLE 7**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département, à savoir : Le Républicain Lorrain et La Semaine.

Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de CUVRY, à savoir : *panneau d'affichage*. Il sera également publié sur le site internet de la commune de CUVRY [www.cuvry.fr](http://www.cuvry.fr) .

#### **ARTICLE 8**

Des copies du présent arrêté seront adressées :

- au Préfet s/c du Sous-Préfet ;
- au Commissaire Enquêteur ;
- au Directeur Départemental des Territoires ;
- au Tribunal Administratif de Strasbourg.

Cuvry, le 03/11/2017  
Le Maire,  
François CARPENTIER

